

Interview de Pierre Pescatore: les relations entre les trois comités lors des négociations (Luxembourg, 10 septembre 2003)

Source: Interview de Pierre Pescatore / PIERRE PESCATORE, Étienne Deschamps.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 10.09.2003. CVCE, Sanem. - (06:56, Montage, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_les_relations_entre_les_trois_comites_lors_des_negociations_luxembourg_10_septembre_2003-fr-5abce5d0-ofed-47a2-8b4a-f384888of35d.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Pierre Pescatore: les relations entre les trois comités lors des négociations (Luxembourg, 10 septembre 2003)

[Étienne Deschamps] On sait qu'à Val Duchesse se trouvaient trois comités: le comité marché commun, le comité Euratom et le groupe «juridique». Quel type de relations entretenaient-ils entre eux au cours de la négociation?

[Pierre Pescatore] Donc, chaque comité travaillait en principe pour soi et la coordination se faisait au niveau des chefs des délégations. Mais à certains moments, nous avons eu comme groupe «juridique» des réunions communes avec le groupe «marché commun» et un groupe qui avait un étrange nom, c'était le groupe des «préambulistes». À un moment donné, sur la fin des négociations, un groupe de membres des délégations choisies, je pense, en fonction de leurs capacités imaginatives qui s'étaient réunis sur la tâche de faire un préambule pour le traité de Rome et qui s'appelait, entre nous, les «préambulistes». Dans ce groupe, il y avait surtout un personnage que j'ai pu côtoyer dans les couloirs et qui m'a fait une impression toute particulière, c'était Jean-François Deniau, inspecteur des Finances qui, visiblement, animait la délégation française, mais plutôt dans les couloirs, mais qui apparaissait alors dans ce groupe de «préambulistes». Et là, sur la fin des travaux de ce groupe, on nous a invités comme juristes à y participer, et comme cela je les ai vus à l'œuvre et j'ai pu là faire la connaissance de Jean-François Deniau qui, à cette époque déjà, était un homme très délié dans ses contacts et imaginatif. Et j'ai eu plus tard, par lui, la confiance que c'était au fond lui qui avait rédigé le préambule, qui avait reçu le mandat de rédiger le préambule et il l'a fait dans une nuit enflammée que j'imagine un peu comme *La nuit* de Pascal, parce qu'après tout, n'est-ce pas, il était de ce niveau. Il a fini sa carrière à l'Académie française et il était devenu un grand écrivain, un écrivain extraordinaire, il a vécu cette vie, d'après sa dernière publication, et qui a dû résister ces dernières années à la maladie et malgré la maladie, il a toujours un rayonnement extraordinaire. Je l'ai vu à ses débuts et c'est au fond son texte qui a été finalisé dans cette rencontre entre les juristes et ce groupe «préambule». Et c'est cette atmosphère qui fait à la fois la brièveté de ce préambule, mais aussi sa force percutante et dans le préambule, c'est bien évidemment la clause qui dit: «Résolus. À faire: une union des peuples et des États [sic]», n'est-ce pas. «Les peuples et les États», qui a été le terreau sur lequel a pu grandir la démocratie européenne et cette bipolarité entre l'action des États membres, l'action diplomatique et le respect pour les droits individuels et la croissance du Parlement européen. Tout ceci donc a été déjà là sous forme d'intuition et de projet à cette époque et nous le devons en partie à cette formule heureuse de Jean-François Deniau.

L'autre contact a été avec le groupe «marché commun», beaucoup plus sobre et qui a été perçu par ces gens du groupe «marché commun», présidé à l'époque par Von der Groeben. Von der Groeben qui a été plus tard membre de la Commission et qui est un homme tout à fait remarquable, n'est-ce pas. C'est à lui que l'on doit, je pense, les clauses essentielles des caractères économiques dans le traité «marché commun», dans une atmosphère où la France s'appesantissait lourdement sur l'Euratom, ce qui a été une piste tout à fait illusoire, mais qui semblait être à l'époque la grande intuition. Bon, c'est Von der Groeben qui a dirigé les travaux sur le fond du marché commun et puis on nous appelle à un certain moment pour parler avec ces gens du marché commun et notre groupe, alors, a dû réagir à l'égard des clauses, en essayant de faire comprendre à nos interlocuteurs que leurs clauses manquaient de clarté ou que leurs clauses étaient contradictoires, n'est-ce pas. Et ça a été pris d'assez mauvaise part, parce que leur réponse a été invariablement: «Mais vous remettez en cause les beaux compromis que nous avons pu faire» et nous avons compris que parfois la contradiction qu'on loge dans un texte de traité ou une indétermination ou le manque de clarté est la condition de l'accord, n'est-ce pas? De façon que nous avons peu pu faire dans cette perspective. J'ai en mémoire les clauses, par exemple, sur la politique commerciale que, comme juristes, nous aurions voulu plus percutante, peut-être plus conforme aux exigences du GATT, mais nous n'avons pas pu les convaincre et les clauses sont passées ainsi telles quelles dans le traité. Donc, voilà mes souvenirs organiques de Val Duchesse. Mais tout cela est en quelque sorte... en anglais, on dit «*superseded*», n'est-ce pas, par les souvenirs personnels. J'ai vu là combien, tout de même... s'il y a une hypothèse de bonne volonté d'aboutir, les liens humains entre négociateurs deviennent extrêmement importants.